

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 3 avril 2024

Conseillers en exercice 43

Présents 24

Représentés 16

Absent 3

Votes

Pour 40

Contre

Abstention

N.P.P.V

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le

Le mercredi 3 avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 21 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, COHEN Rachel, BEZACE Mathilde, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUNIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

ID ELOUALI Ali donne mandat à FONTAINE Sabrina
SAYADI Walid donne mandat à THIAM Moustapha
SASU Hancès donne mandat à LORES Monique
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco
DIMNET Jocelyne donne mandat à FRANCISOT Amandine
POUDY Franklin donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
FADLI Hafida donne mandat à CHALBI Yacine
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
BOURVEN Julien donne mandat à DESROCHES Damien
CHIRRANE El Arbi donne mandat à Mathilde BEZACE
ESSONE-MENGUE donne mandat à FOURNIAUD Martine
GARROUT Karim donne mandat à PANETTA Tonino
CHASSAY Laurent donne mandat à MARQUES Henrique
LANTERNIER Lucie donne mandat à DRUART Frédéric

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

O B J E T

Avis sur la consultation du public sur la demande de la société GENERIS VÉOLIA PROPRETÉ

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240403-DEL-24-032-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

**Avis sur la consultation du public sur la demande de la société
GENERIS VÉOLIA PROPRETÉ**

LE CONSEIL,

- Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la tenue de la consultation du public relative à la demande formulée par la société GENERIS-VEOLIA PROPLETE, dont le siège social est situé au 28, boulevard de Pesaro à Nanterre, pour l'augmentation de la production journalière de l'installation de déconditionnement de bio déchets située sur la commune de Villeneuve Saint-Georges,
- Vu le dossier de demande d'enregistrement transmis par la Préfète de l'Essonne,
- Considérant que la consultation du public a pour objet de recueillir l'avis des acteurs locaux,

DÉLIBÈRE

Article 1- Emet un avis favorable sur le dossier d'enquête publique

Article 2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 3 avril 2024

Pour extrait conforme,
Tonino Panetta
Maire de Choisy-le-Roi

